

## COMpte RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LABLACHERE du 7 septembre 2020 à 20h30

Présents : Jean Pierre LAPORTE – Roger HALLEGOUT – Martine CARRIER – Yannick MARCHAL – Nicole DJIANN – Dominique POUGET-TIRION – Brigitte QUERE – Lysiane FREMON – Thierry BERRES – Jean Luc SAUTEL - Grégory THERAUBE - Marjorie GERMAIN – Eric BOISSIN – Corinne LARCHER - Pauline BOISSIN - Jean Luc TOUREL – Régine MARCY –

Absents : Stéphanie PREVOST – Daniel MORSELLI –

Procurations : – Stéphanie PREVOST pour Martine CARRIER - Daniel MORSELLI pour Jean Pierre LAPORTE

Secrétaire de séance : Nicole DJIANN

### Ordre du Jour :

#### **1. Rectification membre titulaire au CCAS**

Rectification d'une erreur dans la fonction indiquée sur la liste pour un titulaire et un suppléant, en fait :

Régine MARCY est titulaire

Yannick MARCHAL est suppléant

**Voté à l'unanimité**

Liste des membres du CCAS :

Titulaires : Lysiane FREMON – Dominique POUGET-TIRION – Brigitte QUERE – Régine MARCY

Suppléants : Yannick MARCHAL – Nicole DJIANN – Corinne LARCHER – Roger HALEGOUET

#### **2. Création d'un poste d'adjoint technique**

Il s'agit d'une régularisation d'un poste en CDD créé en remplacement d'une disponibilité d'un agent titulaire qui ne reviendra pas (mutation dans une autre collectivité). L'agent en CDD a bien rempli sa fonction. Il est donc créé un poste de stagiaire de 35 h pour cet agent qui passera en CDI dans un an. Pas d'influence importante sur la masse salariale (10€ environ)

**Voté à l'unanimité**

#### **3. Créances éteintes dans le cadre d'une procédure de surendettement**

Pour la mairie de Lablachère, il s'agit d'une créance de 28,98€ concernant la cantine. Un dossier de surendettement a effacé toutes les dettes du débiteur.

**Voté à l'unanimité**

#### **4. Prime COVID**

Personnels concernés : techniques et administratifs.

Le gouvernement a donné la possibilité de verser une prime de 1000€ minimum pour les agents de la fonction publique dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire pendant cette période. Sont considérés comme ayant été particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire, les agents pour lesquels l'exercice des fonctions a conduit à un surcroit significatif de travail, en présentiel ou en télétravail, nécessaire à assurer la continuité des services.

Le salaire du personnel a été versé intégralement pendant cette période de confinement même si le travail n'a pas été effectué à plein temps.

2 agents n'ont pas travaillé pour raison de santé.

**Vote** : pour : 6

Abstention : 1

Contre : 12

#### **5. Signature convention assistance technique aire de covoiturage**

Pour des travaux particuliers, une convention est signée avec le SDEA : l'objectif étant de confier une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à caractère technique, incluant la maîtrise d'œuvre de l'opération selon les phases définies par la loi sur la Maîtrise d'Ouvrage Publique.

La convention n'a pas été signée lors de sa mise en place ; la rémunération forfaitaire sur la base du budget prévisionnel est de 2339,88€ TTC.

Le coût des travaux est estimé à 55 000€ HT mais les frais seront moindres puisque les travaux seront faits en régie et nous coûteront environ 20 000€ de moins. Le montant accordé de 2339,88€ ne sera pas diminué malgré un travail en régie.

Il est demandé de prévoir un rail pour vélos avec si possible un abri.

**Voté à l'unanimité**

## **6. Signature convention annuelle Lire et Faire Lire**

Depuis la rentrée 2006, la commune adhère à LFL et des bénévoles offrent des lectures hebdomadaires aux élèves de l'école publique. Elles font également participer toutes les classes au Prix national de la Poésie.

Trois randonnées contées sont proposées, avec la participation de l'USEP, pour tous les niveaux scolaires ; deux classes (maternelle et CE) y participent tous les ans.

Une convention annuelle est signée entre la mairie et LFL et une participation de la mairie de 180€ est versée. Cette participation permet à l'association de proposer des formations aux bénévoles et de les assurer lors de leurs interventions.

**Voté à l'unanimité**

## **Questions diverses**

### **a. Protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise face au Covid-19**

Jean Luc Sautel, en tant que médecin, fait une synthèse du protocole national de principe de précaution et de prévention. Ce protocole sera mis en place à la mairie :

#### **PROTOCOLE NATIONAL COVID 19**

Un référent COVID 19 doit être désigné, sa mission et son identité sont communiqués à l'ensemble des personnels de l'entreprise. L'épidémie à COVID 19 n'est pas finie en Ardèche, même si les indicateurs sont plutôt corrects, les mesures de protections restent d'actualité pour éviter un rebond du virus (rebond qui n'aura peut-être pas lieu, mais personne aujourd'hui ne peut prédire comment le virus évoluera).

Toutes les entreprises doivent appliquer le protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés, une mairie est une entreprise. Chaque poste de travail doit faire l'objet d'une évaluation du risque potentiel pour mettre en œuvre des mesures de prévention. Ces mesures, après un travail d'information, de réflexion, de concertation et de faisabilité doivent avoir l'approbation de tous les acteurs.

Aujourd'hui, nous connaissons un peu mieux le virus et nous savons mieux soigner sa forme grave. Les jeunes font rarement des formes inquiétantes de la maladie, mais, comme la moitié des porteurs du virus, ils peuvent faire des formes sans symptôme tout en étant des contaminateurs. Toute la stratégie de la lutte antivirale est mise en œuvre dans le but, essentiellement, de protéger les personnes âgées et les personnes fragiles (problèmes immunitaire, diabétique, malades du cœur ou des poumons, personnes en surpoids, personnes en soin pour un cancer...) et les individus vivant avec des personnes fragiles.

Si un porteur un virus (même sans symptôme) tousse ou éternue sous votre nez, vous avez plus de risque d'être contaminé que s'il est loin de vous, d'où les recommandations de port du masque et de distanciation, (éviter les regroupements de nombreuses personnes pour pouvoir traiter efficacement les foyers d'infection). La transmission est principalement aérienne, mais le virus peut prendre aussi le chemin des mains, des objets ou des surfaces que l'on touche, d'où les recommandations du lavage fréquent des mains et la désinfection des surfaces où le virus aurait pu se poser. Le principe de tester massivement (il y aura comme toujours des faux négatifs et des faux positifs), a pour but de mesurer l'évolution de la circulation du virus et de dépister au plus tôt les foyers de contamination (cluster) afin de les traiter rapidement. (Le démarrage fulgurant de l'épidémie en France est parti d'une réunion évangélique à Mulhouse où plus de 2000 personnes étaient réunies).

#### **Niveau de la circulation du virus.**

Niveau état d'urgence sanitaire.

Niveau 1 : circulation active du virus avec un taux d'incidence supérieur à 50 (pour 100 000 habitants)

Niveau 2 : taux d'incidence entre 11 et 50

Niveau 3 : en dessous de 10

Taux publié chaque semaine le lundi sur <https://www.cascoronavirus.fr/stats/france/departement/ardeche>

En Ardèche, nous sommes en zone orange de niveau 2. La faculté de déroger au port permanent du masque est limitée aux locaux de grand volume et disposant d'une extraction d'air haute.

Le port du masque est un des éléments des mesures barrières. Tous les sites complotistes sont opposés au port du masques, et tous les mensonges sont utilisés pour nous faire croire que les pires catastrophes nous attendent alors que c'est une fausse pandémie et que son incidence sur la mortalité est nulle. Les pays qui ont le mieux résisté à cette pandémie sont les pays qui ont la culture du masque (Corée, Japon, Singapour, Vietnam...).

**Proposition pour le CM : laisser ouvert portes et fenêtres.**

b. **Réception des mails :**

Un problème a été signalé chez certains destinataires de mails transférés : ils reçoivent bien le mail mais aucun texte n'apparaît. A l'étude

c. **La rentrée scolaire :**

Elle s'est bien passée : 170 élèves contre 149 l'année précédente. Ouverture d'une 7<sup>ème</sup> classe, avec un nouvel enseignant présent dès le premier jour.

L'enseignante de maternelle en longue maladie a été remplacée.

Plus de 100 enfants à la cantine : un peu compliqué mais tous les enfants sont pris en charge.

Problème pour un transport scolaire pour 1 enfant de Faugères de moins de 6 ans. Il faut un accompagnateur pour les cars de + de 10 places. Nous voyons la prise en charge de ce surcoût avec la mairie de Faugères.

d. **CR de la visite au S/préfet le 3 septembre :**

Le rdv prévu à la mairie a été fixé d'autorité à la préfecture pour 3 personnes puis après discussion ouvert à 4 personnes. Présence également des représentants de la DDT.

**AIRE DE GRAND PASSAGE** : irrémédiable et entérinée à Lablachère. Le terrain des Sabalettes n'est pas retenu car inaccessible et pollué.

Un terrain est en recherche. Le conseil municipal sera partenaire de la CDC dans la recherche et la décision d'un terrain plus favorable, tout en sachant que c'est de la compétence de la CDC.

**CDC BEAUME DROBIE** : Le problème de non représentation de la majorité au sein de la CDC a été évoquée ainsi que les conditions qui pourraient permettre à Lablachère de quitter la CDC Beaume Drobie. Nous saisirons le percepteur pour en connaître le coût. Nous n'acceptons pas la situation actuelle et la dénonçons.

- Une subvention de 26000€ minimum a été attribuée pour les travaux d'électricité réalisés à la basilique

e. **Transfert automatique des pouvoirs de police à la CdC**

Quand il y a élection d'un nouveau président à la CdC, le maire a 6 mois pour accepter ou non le transfert automatique des pouvoirs de police du maire dans certains domaines. Il n'est pas envisagé d'accepter ce transfert.

f. **Véhicule publicitaire**

Offre déjà évoquée lors d'un précédent Conseil : on nous propose un véhicule gratuit, hors assurance et immatriculation, en échange de publicités locales sur le véhicule.

Deux autres contrats sont à l'étude et ont été signés par le Maire précédent. Le projet peut être envisagé puisque l'on devrait changer un kangoo.

L'un des contrats a été signé il y a 3 ans mais aucune suite n'a été donnée par le fournisseur. Il doit être dénoncé car il est caduc.

Réponse réservée ; à réfléchir si l'on doit changer un véhicule car on ferait une économie de 25000€.

g. **compteur Linky**

Réception régulière de lettres demandant au maire de s'opposer à la pose des compteurs linky. Ce n'est pas de la compétence de la mairie mais de l'Etat et du SDE07 à qui a été transférée la compétence électricité.

. On garde tous les courriers sans prendre position

h. **CR comité syndical du Sictoba le 2 septembre**

Thierry et Yannick y ont assisté en tant que suppléants. Ils ont pu mettre un nom sur leur titulaire. Il semblait y avoir des dissensions entre les CDC. Election du Président et des Vices Présidents : le nouveau président, Jean François BORIE, maire de Beaulieu et Vice-Président du Pays des Vans, a émis le souhait que chaque CDC est un Vice-Président.

Baume Drobie : 2

Gorges d'Ardèche : 3

Pays des Vans : 2

Cèze en Cévennes : 1

i. **Comité syndical SMAM**

Prochaine réunion le 9 septembre à 18 h.

j. **le chapiteau Art d'en faire**

Un grand chapiteau a été installé devant la Maison de l'Enfance : c'est une école du cirque qui vient une fois par an. La sécurité est OK et respecte les gestes barrières. Ils sont là jusqu'au 17/11/2020

k. **le bulletin municipal**

Le bulletin municipal est terminé et sera distribué par la poste à partir du 15/9

**TOUR DE TABLE :**

• **Eau**

Problème d'alarme défectueuse, devis fait pour 12 900€ avec une société qui a le monopole du marché. Les travaux seront effectués prochainement.

• **Commission environnement**

Prochaine réunion : mardi 22/9 à 19h

• **Régine MARCY**

demande si toutes les mesures de précaution sont prises lors de prêt ou location des salles communales : tout est en mis en place dans le cadre du respect sanitaire ; pour les réunions de plus de 10 personnes, le maire doit donner son accord ainsi que la préfecture

• **Eric BOISSIN**

a fait un résumé oral sur l'activité récente de la CDC.

• **Roger HALEGOUET**

A insisté sur la nécessité de communiquer objectivement sur l'aire de grand passage

- Un mail d'information sera adressé au Dauphiné indiquant la date des Conseils Municipaux

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Monsieur le maire la séance lève à 22h30.

